



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr

Le Puy – en - Velay, le 22 septembre 2020

AUX PARENTS D'ELEVES DE 4^{ème}

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, nous avons décidé de dispenser à l'ensemble des élèves de 4^{ème} une formation de secourisme, afin de leur permettre de devenir des citoyens acteurs de sécurité civile. Cette unité d'enseignement est désignée sous l'intitulé de « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1). – précédemment nommée Attestation de Formation aux Premiers Secours -.

Cette formation de sept heures sera l'opportunité pour nos élèves d'acquérir les compétences nécessaires pour savoir :

- se protéger et protéger la victime et les témoins d'un accident;
- alerter les secours d'urgence adaptés ;
- empêcher l'aggravation de l'état de santé de la victime et préserver son intégrité physique.

Outre le fait que les connaissances acquises peuvent être utiles à nos collégiens dans des situations de la vie de tous les jours, la loi n°2004-811 promulguée par le Président de la République le 13 août 2004 prévoit que «... tout élève bénéficie, dans le cadre de sa scolarité obligatoire, ... d'un apprentissage des gestes élémentaires de premiers secours. »

Les droits d'inscription sont de 39€ pour les collégiens, mais, afin de permettre à tous les jeunes de participer, l'Association de Parents d'Elèves financera une partie de la formation.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments dévoués.

La Direction

P.S. : * Plan de la formation aux premiers secours

- module 1 : La protection
- module 2 : L'alerte
- module 3 : La victime s'étouffe
- module 4 : La victime saigne abondamment
- module 6 : La victime est inconsciente et respire
- module 7 : La victime est inconsciente et ne respire plus
- module 8 : . La victime se plaint d'un malaise
. La victime se plaint d'un traumatisme (plaies, brûlures, os)

* Planification par classe des demi – journées de formation :

4^{ème} 9 : mardi 2 février de 13h à 17h & vendredi 5 février de 14h à 17h

4^{ème} 10 : mardi 25 mai de 9h à 12h & 13h à 17h

4^{ème} 11 : jeudi 15 octobre de 13h à 17h & vendredi 16 octobre de 9h à 12h

4^{ème} 12 : mercredi 7 avril de 9h à 12h & vendredi 9 avril de 13h à 17h

3^{ème} 14 (classe n'ayant pu faire sa formation en raison de la crise sanitaire) : lundi 14 décembre de 9h à 12h et mercredi 16 décembre de 8h à 12h

COUPON A RETOURNER AU PROFESSEUR PRINCIPAL POUR LE

Nous soussignés Madame / Monsieur parents de

Avons pris connaissance de la formation aux premiers secours que va suivre notre enfant.

Nous versons 29€ correspondant à une partie des frais de formation, le complément 10€ étant apporté par l'APEL.

Le versement est effectué par chèque (à libeller à l'ordre du Collège St Régis – St Michel) /en espèces

Fait àLe

Signature des parents :